

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2015

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--------------------------------------------------------	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2015-12-304

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

M. le maire Harold Chassé procède à la présentation des prévisions budgétaires 2016. Il présente également le programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018.

2015-12-305

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'**un million quatre cent mille deux cent cinquante-six dollars (1 400 256 \$)**, lesquelles sont réparties comme suit :

Administration générale	343 210 \$
Sécurité publique	176 260 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2015

Transport	299 551 \$
Hygiène du milieu	195 809 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	67 237 \$
Loisirs et culture	11 525 \$
Frais de banque	1 200 \$
Équipements régionaux	24 062 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	23 200 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis	8 200 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux	143 400 \$
Intérêts sur emprunts	106 602 \$

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'un million quatre cent mille deux cent cinquante-six dollars (1 400 256 \$), lesquelles sont réparties comme suit :

Recettes spécifiques	584 366 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	26 597 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	165 818 \$
Compensation - Réseau local de voirie	84 837 \$
Compensation - Terres publiques	62 377 \$
Redevances - Collecte sélective matières recyclables	18 600 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	145 909 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 537 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	20 033 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	57 658 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	242 200 \$
Immeuble de l'école primaire :	18 000 \$
Péréquation :	224 200 \$
Recettes de la taxe spéciale	10 148 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 54 104 800 x 0,0077816 \$/100 \$	
Recettes de la taxe foncière générale	551 869 \$
Évaluation imposable de 54 104 800 x 1,02 \$/100 \$	
Affectation du surplus	11 673 \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-12-306

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016, 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2015

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018, totalisant la somme de **cent trente-quatre mille dollars (134 000 \$)**, lequel est réparti comme suit :

2016 : 39 000 \$

2017 : 55 000 \$

2018 : 40 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-12-307

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DES TAXES SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 »

Mme la directrice générale fait lecture du règlement numéro 2015-02.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement numéro 2015-02;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lecture du règlement numéro 2015-02;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Joyce Bérubé, à la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2015-02, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2016 ».

QUE le règlement numéro 2015-02 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2016

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2016. Parmi les personnes présentes, cinq (5) personnes se prévalent de cette période de questions.

2015-12-308

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 7 décembre 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg